



COMMUNE DE CAUJAC  
HAUTE-GARONNE

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trois Octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

**Étaient présents :** Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Nathalie ROUQUET, Laurent PAIRASTRE, Céline VANNIER., Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Bruno RENVOISÉ.

**Absente excusée :** Nathalie ROUQUET.

**Secrétaire :** Benjamin HERVÉ.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

∞

**1 – Approbation du procès-verbal du 5 Septembre 2022**

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal en date du 5 Septembre 2022, qui est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

∞

**2 – Problèmes de salubrité publique – chats errants**

Madame le Maire fait part, aux membres du Conseil Municipal, d'une constatation au sein du village, avec d'importants chats errants, notamment dus à des femelles non stérilisées et aussi, sans propriétaire.

Un devis a été demandé à la Société SACPA – fourrière animale pour pucer et stériliser les chats errants sans maître et qui deviendraient propriété de la Commune. Cette société attraperait 5 chats et les relâcherait au niveau du village et cette opération serait effectuée une fois par an.

Madame le Maire informe qu'un article sur ce sujet sera diffusé dans le journal communal à savoir que chaque chat doit être pucé et/ou stérilisé.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal **ACCEPTENT** la proposition de la SACPA, pour pucer les chats sans propriétaire et qui, après, appartiendrait à la Commune.

**VOTE À L'UNANIMITÉ**

**Résultat du vote :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



### **3 – Consultation architectes – maîtrise d’œuvre rénovation de la Mairie**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu’il est nécessaire de passer par un architecte pour la maîtrise d’œuvre relative aux travaux de rénovation de la Mairie, pour un montant de 68 774,88 € HT.

De ce fait, elle fait part que 3 architectes ont répondu favorablement à la mission qu’il leur a été demandée et une n’a malheureusement pas pu y donner suite, au vu de sa charge de travail. Sont :

1. Madame Valérie MONTORIOL – Architecte DPLG 12,5 % du montant HT
2. Sarl ICOM ARCHITECTURE – Architectes 11,5 % du montant HT
3. Monsieur Roger FERNANDEZ – Architecte DPLG 12,5 % du montant HT

Madame le Maire informe que seule, Madame MONTORIOL s’est déplacée sur site pour évaluer et établir sa proposition de maîtrise d’œuvre pour lesdits travaux susvisés.

Benjamin HERVÉ dit qu’il prendrait l’architecte, le plus près

Guibert MONGIS explique que ce n’est pas en prenant le moins cher, que c’est le mieux

Laurence DASI demande si nous pouvons négocier le prix car tout se négocie. Nous pouvons lui demander de faire un petit geste.

Céline VANNIER dit qu’elle choisirait Madame MONTORIOL pour son effort de s’être déplacée sur site.

Après discussions et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, RETIENNENT la proposition pour la maîtrise d’œuvre relative aux travaux susnommés, de Madame MONTORIOL pour un montant de 10.500,00 € TTC.

#### **VOTE À L’UNANIMITÉ**

##### **Résultat du vote :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



### **4 – Demande de subvention Sécurité Routière**

Madame le maire fait lecture du mail reçu en date du 7 Septembre, du Comité 31 – Prévention Routière, au Conseil Municipal, qui demande une subvention de fonctionnement pour l’année 2022, d’un montant de 400 €, relative à la sensibilisation et à l’accompagnement dans l’évolution de leur comportement par rapport à la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, DONNE un avis défavorable sur la demande de subvention pour l’année 2022 à l’association Prévention Routière.

#### **VOTE À L’UNANIMITÉ**

##### **Résultat du vote :**

Pour : 0

Contre : 13

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



## **5 – Publication de la carte communale sur le portail de l’urbanisme - devis**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil, qu’il y a obligation de mettre en ligne notre carte communale et ce, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 et pour cela, 2 devis ont été demandées.

1. ALTERMAP pour un montant TTC de 660,00 €
2. SOGEFI pour un montant TTC de 900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, DÉCIDE de retenir la proposition de ALTERMAP pour l’insertion de notre carte communale sous Géoportail.

### **VOTE À L’UNANIMITÉ**

#### **Résultat du vote :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

∞

## **6 – Dossier destructeur archives**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal, que nous avons des archives à détruire et que le stock est important. Sollicitation faite auprès de 2 sociétés qui ont répondu :

1. Green buro d’un montant de 318 € TTC puis transfert en Centre de valorisation
2. Numérisé pour un montant de 2 880,00 € avec les mêmes prestations

Elle indique aussi que, nous avons appelé la CCBA pour savoir s’ils ont un destructeur en leur possession et si éventuellement, ils pouvaient le prêter à la Commune.

Guibert MONGIS dit que le papier se transforme en cellulose

Céline VANNIER demande de voir avec l’entreprise Green buro pour savoir le devenir

Émilie FREYCHE : non car pas de certification sur la destruction

Pascale RIBES demande de voir avec la déchetterie s’ils prennent les papiers coupés

Après discussions, les membres du Conseil Municipal DÉCIDENT de ne pas donner suite aux deux devis et de faire appel à la CCBA pour l’emprunt du destructeur.

### **VOTE À L’UNANIMITÉ**

#### **Résultat du vote :**

Pour : 0

Contre : 13

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

∞

## **7 – Syndicat du Rieutarel – remboursement Total Energies**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que des factures d’électricité relatives à l’école primaire de CAUJAC ont été réglées par la Commune, au lieu du Syndicat du Rieutarel, pour un montant d’environ 2 700 € TTC à TOTALÉNERGIES,

En effet, la Commune fait partie d’un groupement de commandes par le biais du SDEHG, pour la fourniture d’électricité de  $\geq$  à 36 kVA et le Syndicat n’y ait été pas affilié, au vu de sa création en date du 1<sup>er</sup> Août 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ACCEPTE que le Syndicat du Rieutarel rembourse à la Commune, les factures d'électricité payées à TOTALÉNERGIES, pour la somme d'environ 2 700 € TTC.

### **VOTE À L'UNANIMITÉ**

#### **Résultat du vote :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

∞

### **8 – Syndicat du Rieutarel - Participation**

Madame le Maire explique que le Syndicat manque de trésorerie, notamment sur le compte du personnel où il est en déficit depuis l'année précédente et toujours en moins sur l'année en cours.

Le calcul des participations de fonctionnement aux 3 Communes s'établit par rapport à une population INSEE à N-1 et aussi au nombre d'enfants.

Madame le Maire explique que le personnel fait trop d'heures supplémentaires et que c'est faisable sur le temps qui leur est imparti.

Au niveau du Syndicat, reste sur le compte charges du personnel : 25 000 € pour un mois de paye et manquerait pour Novembre et Décembre 2022. Pour la Commune qui n'avait pas prévu cette augmentation, il conviendra de faire une décision modificative (DM), lors du prochain Conseil.

Laurent PAIRASTRE fait part que sur l'année scolaire 2021/2022, il y a eu beaucoup de remplacement. Par contre, sur certaines, au lieu de payer les heures, nous les faisons récupérer Laurence DASI dit que les heures supplémentaires sont soumises à acceptation employeur Stéphane LABIT demande si nous devons faire un remplacement à chaque fois

∞

### **9 – Questions diverses**

#### **1. Sollicitation d'un administré : problème trottoir et circulation des piétons**

Madame le Maire fait part d'un courriel reçu en Mairie sur les véhicules stationnés au niveau des trottoirs, sur la Route d'Auterive, qui empêchent souvent le passage des piétons, qui doivent emprunter la route.

Elle explique que sur ce problème qui impacte ladite route, une citoyenne – propriétaire d'un terrain, à proximité, souhaiterait le vendre à la Mairie pour que celui soit destiné à une aire de stationnement.

Marc MIRANI dit qu'il est d'accord sur le principe mais cela dépend du prix.

Madame le Maire demande qu'un courrier soit établi pour l'interdiction de garer sur les trottoirs ainsi que sur les espaces publics, pour laisser le libre accès aux piétons de la Route d'Auterive.

En attente d'informations complémentaires, la proposition pour la vente du terrain relatif au projet d'un parking, est remise au prochain Conseil Municipal.

#### **2. Création d'une jardinerie à Cintegabelle**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal un courriel de la Préfecture – Commission Départementale d'Aménagement Commercial nous informant d'une demande d'autorisation pour la création d'une jardinerie de 2 797 m<sup>2</sup> de surface, sur la commune de CINTEGABELLE.

### 3. Demande emplacement commerce ambulant

Madame le Maire fait lecture du mail relatif à une demande d'emplacement pour un Food truck. Cette entreprise propose les services tels que pizzas, burgers, cuisine asiatique, primeurs et épicerie.

Le Conseil Municipal VALIDE les services d'alimentations uniquement et leur faire un retour pour l'emplacement à convenir ensemble.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### ❖ Renouvellement bureaux associatifs :

Madame le Maire expose que 2 AG ont eu lieu en Septembre :

- COMITÉ DES FÊTES : Madame Laurence DASI devient Présidente et que Monsieur Joseph BOTTA arrête ses fonctions au sein de l'association.
- FOYER RURAL : Madame Marie-Claude FARJON prend la présidence, Madame Anne-Marie ABELLA reste Trésorière ainsi que Monsieur Franck MARIE-SAINTE au poste de Secrétaire.

#### ❖ Vœux de la Mairie :

Madame le Maire propose que soit invités nominativement, tous les nouveaux arrivants, aux vœux de la Mairie et de commencer à faire la liste dès maintenant, en remontant approximativement jusqu'en 2018.

Pour les associations présentes : chacune d'entre elles auront un stand (table) pour qu'elles puissent présenter leurs diverses activités.

**Les vœux seront le Dimanche 15 Janvier 2023 à 11H00 à la Salle des Fêtes.**

#### ❖ Objectifs ZAN

Madame le Maire expose le courrier du Pays Sud Toulousain relatif au résultat de la consultation sur la territorialisation de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), ce qui explique un blocage sur les zones constructibles.

Actuellement, sur le découpage du SCOT : personne ne respecte les zones mais pas de sanction et il y a un déficit au niveau du zonage.

#### ❖ Auto-contrôle spectacle pyrotechnique

Courrier reçu de la Préfecture nous informant sur la conduite à tenir vis-à-vis des feux d'artifice. Document à envoyer à toute personne qui en déclare un et notamment, un destiné au propriétaire de la salle de réception sur la commune.

#### ❖ Charges supplétives CCBA

Le RAM (Relais d'Assistants Maternels) se nomme RPE (Relais de Petite Enfance) Suite à une réunion où la commune était représentée par Madame Dominique LEVRAT – 2<sup>ème</sup> Adjointe et Madame Émilie MARTY – Secrétaire, la CCBA souhaite mettre en place des charges supplétives à hauteur de 25 € pour X m<sup>2</sup>.

D'autant plus, que la Commune avait signé une convention de mise à disposition des locaux auprès de la CCBA, pour une durée de 20 ans.

Patrick BRIOL expose que les grands bâtiments sont gagnants par rapport aux petits Émilie FREYCHE dit qu'elle n'est pas d'accord avec ce nouveau procédé et que la convention signée est toujours valable

Marc MIRANI dit que si le RPE quitte les lieux, l'hexagone pourrait être réutilisé à autre chose.

#### ❖ Notifications officielles de subventions

Madame le Maire fait part du courrier reçu du Département nous indiquant les subventions allouées pour la rénovation de la Mairie, l'acquisition de parcelles sur la Route d'Auterive et sur la réfection des vitraux de l'Église.

Actuellement, pas de retour au niveau de la Région.

❖ Aménagement de la Place

Madame le Maire souhaiterait se pencher sur ledit aménagement et de se réunir 1 à 2 fois avant de lancer une réunion publique. Voir les membres du Conseil qui veulent faire partis du groupe de travail.

Émilie FREYCHE demande quel est le discours à tenir, comment organiser cette réunion publique et quel projet présenté aux administrés.

Benjamin HERVÉ dit qu'il faut soumettre des idées

**Groupe** = Émilie FREYCHE, Benjamin HERVÉ, Laurence DASI, Guibert MONGIS, Patrick BRIOL, Laurent PAIRASTRE, Nathalie ROUQUET.

❖ Parc éolien à CINTEGABELLE

Madame le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture actant le projet d'éoliennes sur la commune de Cintegabelle. Arrêtés préfectoraux disponibles en Mairie, aux heures d'ouvertures.

❖ Tombe de Monsieur Lucien COFFE

Un marbre souvenir sera déposé par l'Association du Souvenir de CAUJAC sur ladite tombe et ce, **le Lundi 10 Octobre 2022 à entre 10H30 – 11H00.**

❖ Luminaires – illuminations de Noël

Une partie des membres du Conseil Municipal font partis du Comité des Fêtes et expliquent que les guirlandes sont en LED dans tout le village donc ne consomment pas beaucoup.

Madame le Maire informe que techniquement, nous ne pouvons pas éteindre les lampadaires de l'ensemble du village.

Elle précise que normalement, le Comité fait la pose des illuminations de Noël fin Novembre ou début Décembre 2022, et ce jusqu'à la fin Janvier 2023 et au vu, du problème de l'électricité, il est demandé que les guirlandes soient mises à compter du 3 Décembre 2022 jusqu'au 7 Janvier 2023.

Un article sera mis dans le Journal communal suite à réflexion en Conseil Municipal par rapport au problème d'électricité.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal, sont favorables pour que soit insérer un article dans le Journal communal par rapport aux illuminations de Noël.

**VOTE À L'UNANIMITÉ**

**Résultat du vote :**

Pour : 8

Contre : 2

Abstentions : 3

Non-participation au vote : 0

Fin de la séance à 22H38.

Le Secrétaire de Séance,  
Benjamin HERVÉ



Le Maire,  
Émilie FREYCHE

